

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE de MONTESTRUC/GERS
32390**Séance du **13 juin 2016**Numéro de délibération **43**

L'an deux mille seize

et le Lundi 13 juin

à 20 heures 30.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Madame SAVONET Janine, Maire.

Présents :

Mmes HAGER Chantal. ARDOIN Nicole. LANNES Marie-France. LE BEGUE Nicole. PISONI
Anne-Marie. VIGNAUX Thérèse.
Mrs GIRAUDO Daniel, BARIOULET Bernard, ODORICO Sébastien, PANDELE Daniel,
CALBET Régis, MORLAN Xavier.

Absents :

Monsieur LALANNE Lilian

Excusée : Madame BELLANGER Nathalie

A été nommé secrétaire :

Madame HAGER Chantal

Objet de la Délibération

**Débat d'orientation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la
Commune.**

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement
Urbains ;

VU la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;

VU le Code de l'Urbanisme modifié et notamment ses articles L 121-1 et suivants, L 123-1
et suivants et R 123-1 et suivants , ainsi que son article L 300-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 janvier 2013 prescrivant l'élaboration d'un Plan
Local d'Urbanisme sur la Commune de Montestruc ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire et du bureau d'Etudes "Sol et Cité" chargé de définir
les orientations de la commune en terme d'aménagement et de développement durable
et, après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

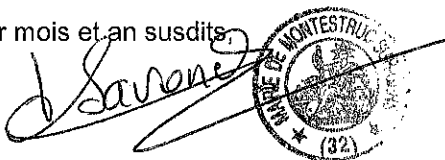
- DIT qu'un débat a bien été organisé au sein du Conseil Municipal lors de la présente séance
à propos du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune,
conformément à l'article L 123-9 du code de l'Urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le maire,

Janine SAVONET



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

publication

notification

le **05/07/2016**

du

05/07/2016

du

05/07/2016